



L'INTERSYNDICALE DES DOUANES DE NORMANDIE BOYCOTTE LE CTSD

Le 04/12/2020

Avec le Projet de Loi de Finances (PLF) actuellement en discussion à l'assemblée, le projet funeste de transfert des missions fiscales douanières vers la DGFIP se poursuit avec le transfert inattendu de la TICPE, pourtant non préconisé par la Cour des Comptes ou les conclusions du rapport Gardette.

Ce projet va entraîner la perte de 702 emplois en douane sans compter la perte d'emplois indirects dans certains services (SRE, CTX, PAE...) qui verront leurs missions régresser.

La DI Normandie sera fortement impactée par ce transfert avec le naufrage de la division PNE (Pole Normandie Energie) créée pourtant récemment dans notre direction interrégionale afin de renforcer l'efficacité des contrôles douaniers dans la filière énergétique, dans le cadre de notre mission fiscale mais également de protection des citoyens, s'agissant de ressources stratégiques.

Ce sont ainsi les bureaux Rouen Fiscalité et Rouen Énergie à ROUEN, la recette inter-régionale, les bureaux des raffineries TOTAL et EXON, le bureau Havre Antifer au HAVRE, le bureau fiscal de CHERBOURG avec la perte du DAFN ainsi que plusieurs postes d'agents à CAEN faisant la gestion des produits énergétiques qui sont directement impactés, voire condamnés.

Au moins 60 douaniers sont concernés à la DI de NORMANDIE par la perte de leur emploi sur des missions très complexes sans assurance de retrouver un poste près de leur lieu de travail.

C'est aussi la perte d'un savoir faire et de compétences pour le service public qui est en jeu, car la maîtrise de ces réglementations exige du temps et de l'investissement.

Conscient de cette réalité, l'administration promet déjà aux collègues concernés qu'ils pourront suivre leur emploi à la DGFIP, qui ne sera pas en mesure de réaliser des contrôles physiques, ni d'appréhender rapidement ces redevables très spécifiques. Mais l'expérience nous a appris à nous méfier de ce genre de promesse !

Les réformes avancent donc en douane, même en temps de COVID-19, alors que les réunions en présentiel sont limitées au maximum. Vos représentants n'étaient d'ailleurs même pas attendus physiquement ce jour au comité technique de Normandie, le DI ne proposant qu'une visio conférence, limitée aux seuls élus titulaires.

Pire, il n'était même pas question d'évoquer ces sujets majeurs pour la douane dans l'ordre du jour de ce comité technique des services déconcentrés de la DI de NORMANDIE (CTSD).

Face à tant d'hypocrisie, l'intersyndicale douanière normande a décidé de boycotter définitivement ce comité technique.

Une conférence de presse a été organisée le même jour par l'intersyndicale.

L'intersyndicale des douaniers de Normandie, en droite ligne de l'intersyndicale nationale proposera la concertation la plus large avec les personnels afin de trouver des moyens d'action pour que ce projet funeste soit suspendu.